

**Maître d’Ouvrage :
ASSOCIATION « LA PRESLE DES 4 VALLEES »**

ENQUETE PUBLIQUE
Relative à une demande d’Autorisation Unique Loi sur l’Eau
Concernant les travaux de renaturation de la rivière Maltorne
sur la commune de LA BOISSIER ECOLE

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Enquête publique au titre de la loi sur l’Eau concernant la rivière La Maltorne sur la commune de la Boissière Ecole

RAPPEL REGLEMENTAIRE :

Le présent procès verbal de synthèse des observations reçues pendant l'enquête publique ouverte du jeudi 18 Octobre 2018 au vendredi 9 Novembre 2018 en mairie de La Boissière Ecole (Yvelines)

est établi en application de l'alinéa 2 de l'article R 123.18 du code de l'environnement qui stipule qu'après clôture de l'enquête « le commissaire enquêteur rencontre dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites ou orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles ».

Nous soussigné Roselyne LECOMTE , commissaire enquêteur, désigné par Ordonnance du Tribunal Administratif de Versailles en date du 10 septembre 2018 et par Arrête Préfectoral N° 18 101 du 20 septembre 2018 de Monsieur le Préfet des Yvelines

pour conduire l'enquête publique relative à la demande d'autorisation unique Loi sur l'eau concernant les travaux de naturation de la rivière La Maltorne sur la commune de la Boissière Ecole dans le département des Yvelines

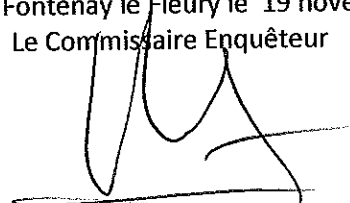
Ai établi le présent procès verbal récapitulatif des observations écrites et orales qui ont été présentées pendant l'enquête publique ouverte pendant 23 jours consécutifs à la mairie de La Boissière Ecole

Une seule permanence s'est tenue dans les locaux de la Mairie de la Boissière Ecole le samedi 20 octobre de 10 h à 12 h :

A l'issue de l'enquête qui s'est terminée le vendredi 9 novembre 2018 le registre d'enquête a été clos et signé par mes soins.

Aucune observation n'ayant été portée au registre d'enquête ouvert en mairie et une seule observation favorable au projet ayant été enregistrée sur le registre électronique de la Préfecture des Yvelines le présent Procès verbal de Synthèse a été adressé par mail au Maître d'Ouvrage en l'occurrence l'Association « La Presle de 4 vallées » domiciliée au 5 rue des Louveries à 28120 FAVEROLLES (28)

Fait à Fontenay le Fleury le 19 novembre 2018
Le Commissaire Enquêteur



Roselyne LECOMTE